



hauts-de-seine
LE DÉPARTEMENT

Conseil départemental

RAPPORT N° 15.103

BUDGET PRIMITIF POUR L'EXERCICE 2016 DES ÉTABLISSEMENTS
DÉPARTEMENTAUX DOTÉS D'UN BUDGET ANNEXE

COMMISSION : FINANCES

DIRECTION GENERALE DES SERVICES – PÔLE RESSOURCES HUMAINES ET
FINANCIÈRES

Direction : Finances

DEPARTEMENT DES HAUTS DE SEINE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

**BUDGET PRIMITIF POUR L'EXERCICE 2016 DES ÉTABLISSEMENTS
DÉPARTEMENTAUX DOTÉS D'UN BUDGET ANNEXE**

RAPPORT N° 15.103

Mes chers Collègues,

Le présent rapport a pour objet de soumettre à notre assemblée les projets de budgets primitifs pour 2016 des établissements départementaux dotés d'un budget annexe :

- la Pouponnière « Paul Manchon » ;
- le Centre Maternel des Marronniers ;
- la Cité Départementale de l'Enfance et de l'Adolescence.

En vertu de l'article R 314-3 du code de l'action sociale et des familles, les prix de journée feront ultérieurement l'objet d'un arrêté.

LA POUPONNIERE

L'activité de la Pouponnière est répartie sur deux sites : le site du Plessis-Robinson qui accueille des enfants de la naissance à 3 ans et le site d'Asnières qui accueille des enfants de la naissance à 6 ans.

La capacité d'accueil de cet établissement est de 84 places. L'activité prévisionnelle pour l'exercice 2016 est estimée à 27 669 journées, soit un taux d'occupation prévu de 90 %.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les inscriptions de dépenses de la section de fonctionnement s'établissent à 10 760 670 €, en hausse de 2,90 % par rapport au budget primitif voté en 2015 (10 457 777 €).

Les charges de personnel s'élèvent à 8 895 616 € (contre 9 296 444 € en 2015) en diminution de 4,31%. Elles représentent 82,67% du total des charges de fonctionnement.

Cette baisse s'explique essentiellement par :

- les dépenses de personnel réajustées par rapport au réalisé 2015 ;
- le redéploiement des dépenses d'intérim du groupe 2 (dépenses de personnel) vers le groupe 1 (dépenses d'exploitation courante) pour un montant de 153 000 € ;
- un effort de maîtrise de la masse salariale avec la restitution d'un poste de maître ouvrier (- 40 100 €).

Cette baisse permet de compenser les mesures suivantes :

- la progression du GVT (Glissement Vieillesse Technicité) estimée à 59 700 € (+ 1,08%) ;
- la création par redéploiement du budget départemental d'1,5 ETP (Equivalent Temps Plein) de pédiatre pour 102 000 € ;
- la valorisation de 0,20 ETP de vacances de psychomotricien pour 13 000 €.

Les dépenses afférentes à l'exploitation courante s'élèvent à 785 885 € (contre 680 341 € au budget primitif 2015), en hausse de 105 544 €, soit + 15,51%. Cette augmentation prend en compte le redéploiement des crédits d'intérim pour 153 000 €. Elle est pondérée par un ajustement au plus près des besoins sur les autres lignes.

Enfin, les dépenses liées à la structure de l'établissement s'élèvent à 1 079 189 € (contre 480 992 € au budget primitif 2015) en augmentation de 598 197 € soit +124,37%.

Cette hausse s'explique essentiellement par l'intégration dans le budget de l'établissement des immobilisations le concernant auparavant portées par le budget départemental, conformément à la délibération n°1 de notre assemblée faisant suite au rapport 15.82, relatif à la décision modificative n°1 des établissements à prix de journée dotés d'un budget annexe. Ces immobilisations seront désormais amorties directement par les budgets annexes, ce qui génère une hausse de 600 000 € de la ligne de dotations aux amortissements, et un mouvement symétrique sur le budget départemental.

Les inscriptions de recettes de fonctionnement s'élèvent à 10 760 670 €.

Après prise en compte de l'excédent 2014 (222 488,46 €) et des produits relatifs à l'exploitation (97 000 €), les recettes des frais de séjour sont estimées à 10 441 181 €, dont 80% au titre de l'accueil des enfants des Hauts-de-Seine.

SECTION D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement sont estimées à 785 000 €. Elles sont destinées :

- aux travaux de mise aux normes, de réaménagement fonctionnel et d'entretien des bâtiments pour 80 000€ ;
- aux installations générales et aménagements pour 365 000 € ;
- au matériel et outillage pour 225 000 € ;
- à l'acquisition de mobilier pour 115 000 €.

Les recettes sont réparties de la façon suivante :

- 680 000 € au titre des amortissements ;
- 105 000 € au titre du fonds de compensation de la T.V.A.

LE CENTRE MATERNEL

Le Centre maternel accueille des jeunes femmes enceintes et des jeunes mères avec leur enfant de moins de trois ans. Sa capacité d'accueil est de 38 mères et 38 enfants. Pour l'année 2016, l'activité est estimée à 12 517 journées, soit un taux d'occupation prévisionnel de 90%.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement s'élèveront à 3 545 481€ contre 3 591 325 € en 2015, soit une baisse de -1,28 %.

Ces dépenses sont principalement composées des frais de personnel à hauteur de 2 737 786 € (contre 2 951 866 € au budget primitif 2015), soit une baisse de 7,25 %.

Cette baisse s'explique essentiellement par le redéploiement des dépenses d'intérim du groupe 2 (dépenses de personnel) vers le groupe 1 (dépenses d'exploitation courante) pour 50 000 € et par un réajustement des crédits au regard de l'exécution 2015.

Cette baisse est cependant pondérée par la progression du GVT estimée à 24 400 € (1,36%).

Les dépenses afférentes à l'exploitation courante de l'établissement représentent 370 480 € contre 351 147 € votés en 2015, soit une hausse de 5,51%. Cette augmentation résulte principalement du transfert des dépenses d'intérim (50 000 €) évoqué supra.

Les autres dépenses de ce groupe, revues au plus près des besoins, sont en baisse de 8,73%

Enfin, les dépenses relatives à la structure sont en hausse de 51,65%, soit 437 215 € contre 288 312 € au budget primitif 2015. Cette augmentation est principalement due à la reprise sur le budget du Centre maternel, des immobilisations le concernant auparavant portées par le budget départemental, conformément à la délibération n°3 de notre assemblée faisant suite au rapport 15.82, relatif à la décision modificative n°1 des établissements à prix de journée dotés d'un budget annexe. Ces immobilisations seront amorties à partir de 2016 sur le budget annexe, ce qui génère une hausse de la ligne de dotations aux amortissements de 320 000 € contre 160 000 € en 2015.

Les recettes de fonctionnement s'établissent à 3 545 481 €

Après prise en compte de l'excédent 2014 (352 119 €), des produits liés à l'exploitation (81 600 €) et des produits exceptionnels (30 000 €), les recettes des frais de séjour sont estimées à 3 081 762 €.

SECTION D'INVESTISSEMENT

Les dépenses de cette section s'élèvent à 340 000 €, réparties comme suit :

- 90 000 € pour l'acquisition de mobilier ;
- 100 000 € pour le renouvellement de matériels et d'outillages ;
- 142 000 € pour divers aménagements au Centre maternel ;
- 8 000 € au titre de l'évaluation externe de l'établissement.

Les recettes comprennent :

- 320 000 € au titre des amortissements ;
- 20 000 € au titre du fonds de compensation de la T.V.A.

LA CITE DE L'ENFANCE ET DE L'ADOLESCENCE

Cet établissement accueille sur plusieurs sites des enfants de 3 à 18 ans.

Le budget est élaboré pour répondre aux besoins des deux sites en internat : le site du Plessis-Robinson (58 places) et le site de Rueil-Malmaison (15 places). Il tient également compte de l'accueil en journée des enfants et jeunes hébergés au Plessis-Robinson (12 places). Il comptabilise en outre, et pour la première fois, 10 places d'accueil au FARU (familles d'accueil relais d'urgence), qui se rajoutent aux 73 places d'internat. L'accueil des jeunes majeurs (Courte-Echelle), en régie directe dans un appartement collectif sur le site du Plessis-Robinson ou en studios dans le parc privé, a cessé courant 2015.

Pour l'année 2016, l'activité est estimée à 27 266 journées pour un taux d'occupation prévisionnel de 90 %.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les inscriptions au titre des dépenses de fonctionnement s'élèvent à 9 201 786 €, en hausse de 9,33% par rapport au budget primitif 2015 (8 416 562 €), dont 6 999 546 € pour les dépenses de personnel (contre 6 505 611 € au budget primitif 2015).

Cette augmentation est principalement liée à :

- La prise en charge de l'ensemble des dépenses relatives aux cinq assistantes familiales affectées au FARU (salaires et diverses allocations pour l'entretien des enfants), jusqu'à présent portées par le budget principal pour 470 000 € ;
- l'augmentation du GVT (Glissement Vieillesse Technicité) estimée à 87 600 €, soit + 2,23 % .

Elle est pondérée par un réajustement des crédits en fonction de l'exécution 2015.

Les dépenses liées à l'exploitation courante de l'établissement sont estimées à 841 240 € (contre 860 205 € au BP 2015), revues au plus près des besoins et en fonction du taux de réalisation budgétaire à ce jour pour 2015.

Les dépenses afférentes à la structure sont proposées à 1 361 000 € contre 1 050 746 € pour 2015. Cette hausse est justifiée par l'augmentation de la dotation aux amortissements suite à la reprise en gestion des immobilisations concernant l'établissement, jusque-là gérées sur le budget principal conformément à la délibération n°2 de notre assemblée adossée au rapport 15.82, relatif à la décision modificative n°1 des établissements à prix de journée dotés d'un budget annexe.

Les recettes de fonctionnement s'établissent à 9 201 786 €.

Après prise en compte de l'excédent 2014 (521 424 €), des produits liés à l'exploitation (500 €) et des produits exceptionnels (40 000 €), les recettes de frais de séjour sont estimées à 8 639 862 € dont 50 000 € au titre des enfants non originaires du département des Hauts-de-Seine.

SECTION D'INVESTISSEMENT

Les dépenses de cette section s'élèvent à 835 000 € répartis de la façon suivante :

- 185 000 € pour divers aménagements de locaux ;
- 300 000 € pour le renouvellement de matériels et d'outillages ;
- 20 000 € pour achat de matériel de transport ;
- 300 000 € pour l'acquisition de mobilier ;
- 20 000 € pour l'agencement et l'aménagement de terrains ;
- 10 000 € au titre de l'évaluation externe de l'établissement.

Les recettes comprennent :

- 800 000 € au titre des amortissements ;
- 35 000 € au titre du fonds de compensation de la T.V.A.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil départemental

Signé

Patrick Devedjian